

➔ Quels bénéfices du tourisme à vélo sur les territoires ?

Le tourisme à vélo comporte 2 catégories de touristes :

- Itinérants à vélo (randonnent et changent d'hébergement).
- Touristes qui utilisent un vélo comme mode de déplacement sur leur lieu de vacances.

En France, le chiffre d'affaire du tourisme à vélo est de **4.6 Md €** en 2020 (Inddigo et VertigoLab) et correspond à **16 000 emplois** (Ministère de l'économie et des finances). Alors qu'un million de chiffre d'affaires produit 3 emplois dans l'automobile, il produit **9,5 emplois** dans le tourisme à vélo (Inddigo et VertigoLab, 2020).

Les retombées économiques sur les territoires :

Un cyclotouriste dépense **65 à 105 € / jour**
(> dépense journalière de la moyenne des touristes)

Retombée de **16 à 30 000 €/km** d'itinéraire

[Source : Ministère de l'économie et des finances]

« Avec une croissance de la fréquentation des itinéraires cyclables de **14,5 % en 2016** et de **8 % 2017**, le tourisme à vélo est aussi l'une des filières touristiques les plus dynamiques du marché français » (Ministère de l'économie et des finances).

C'est également une activité ayant des bénéfices tout au long de l'année car contrairement aux idées reçues, le tourisme à vélo se pratique en toute saison.

Le pourcentage de fréquentation des itinéraires de cyclotourisme :

33% en été	29% au printemps	22% en automne	15% en hiver
------------	------------------	----------------	--------------

[Source : Vélo & Territoires, 2017]

Exemple régional :

L'Eurovélo 5, la *Via Romea Francigena* (qui passe notamment en France par Calais, Saint-Omer et Lille) connaît un passage de **264 cyclistes par jour** en moyenne. Entre 2016 et 2017 cet itinéraire a connu une évolution de la fréquentation de plus de 6,5%.

